

Nares jusqu'au Bassin Kane (se référer à la carte ci-dessous) et au sud dans la partie nord de la Baie de Baffin. La ZPM de Sarvarjuaq inclut la partie canadienne des eaux du Nord, l'une des plus grandes polynies de l'Arctique (80, 000 kilomètres carrés), désignée comme étant une Zone d'importance écologique et biologique.³



Figure 1 Carte de La Zone proposée de protection marine de Sarvarjuaq (ZPM de Sarvarjuaq)

³ La région des Eaux du Nord est internationalement reconnue comme étant une aire marine vulnérable et importante pour ses polynies récurrentes dans la région biographique de l'Est de l'Arctique canadien. Tel que mentionné dans la [« Project Description »](#) elle a été désignée par Pêches et Océans Canada dans ses publications de 2011 et de 2015. Inscrit dans la [« Project Description »](#) de la proposition du MPO, et disponible sur le registre public de la CNER (no. de référence du document : 352376)

La proposition de projet a pour objectif de limiter l'utilisation de la ZPM de Sarvarjuaq au cours des cinq prochaines années afin de favoriser le développement de mesures de protection à long terme de l'environnement marin, instruites par le leadership inuit et les ententes applicables.

L'arrêté interdira dès juillet 2025 et pendant cinq (5) ans, toutes les activités ou tous les travaux dans la ZPM de Sarvarjuaq. Quelques exceptions prévaudront toutefois, notamment:

- Les activités inuites prévues par un accord ou par une loi;
- Les activités exercées légalement ou autorisées à être exercées légalement dans les douze (12) mois précédant l'entrée en vigueur de l'arrêté ou encore les activités identifiées dans les catégories d'activités autorisées dans l'arrêté ministériel;^{4,5}
- Les activités de recherche compatibles avec les objectifs de conservation de la ZPM de Sarvarjuaq;
- Les activités exercées aux fins de sécurité publique, de défense nationale, de sécurité nationale, d'application de la loi ou en cas de situations d'urgence.

Inclusion ou exclusion de la liste d'établissement de la portée

La portée géographique de la ZPM de Sarvarjuaq proposée s'étend au-delà de la région du Nunavut et de la zone de banquise côtière externe, le long de la frontière canadienne avec le Groenland dans les eaux internationales. Bien que la Commission soit chargée d'évaluer la portée totale du projet tel que proposé,⁶ son champ de compétence géographique se limite à la Région du Nunavut et à la zone de banquise côtière externe, tel que stipulé dans *l'Accord du Nunavut* et prescrit à l'alinéa 12.12.2 de l'article 12. Par conséquent, sa décision sera axée sur des recommandations inhérentes à la Région du Nunavut.

Le projet proposé n'attribuera pas à Pêches et Océans Canada la seule autorité en matière de réglementation des activités dans la ZPM de Sarvarjuaq. Il prescrira les limites générales à appliquer sur les utilisations autorisées de la zone et sur les exceptions (telles que précisées dans la liste susmentionnée), limites qui seraient appliquées par d'autres organismes de réglementation chargés de réglementer des activités spécifiques de réglementation dans la zone, notamment mais sans s'y limiter, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Transports Canada, Environnement et Changement climatique Canada, le Nunavut Research Institute, le gouvernement du Nunavut et d'autres organes de réglementation.

Le milieu marin regroupe les fonds marins, le sous-sol et la colonne d'eau mais n'inclut nullement les îles, les étendues d'eau douce ni les zones d'utilisation conjointe des terres.

⁴ En vertu de l'alinéa 35.1(2)(a) de la *Loi sur les Océans*, l'arrêté ministériel inclut dans la, [Project Description](#) de la demande du MPO, sur le registre public en ligne de la CNER (No. de réf. 352376), une liste proposée de catégories d'activités en cours.

⁵ Le règlement proposé dans l'arrêté ministériel reconnaît les zones préexistantes autorisées, désignées par la Northwest Atlantic Fisheries Organization pour la pêche commerciale et la pêche à la crevette.

⁶ Se référer au par. 157(1) de la *LATEPN*.

DEMANDE DE COMMENTAIRES

Tous les documents reçus sont disponibles sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/126016 et incluent:

- *NPC Screening Referral and Application for Conformity*
- *NIRB Online Application form*
- *Project Description* (Anglais, Français et Inuktitut)
- *Letters of Support*
- *Letters to Industry and Stakeholders*
- *Community Consultation Presentation* (2023 and 2024)
- *Consultation Report* (aussi *What We Heard Report*, Anglais et Inuktitut)
- *Regulatory Intent* (Anglais et Inuktitut)
- *Socio-Economic Report*
- *Community Consultation and Engagement Summary*
- *Hydrocarbon Assessment*

La CNER vous enverra une copie de toute la correspondance liée à l'examen préalable et téléversera tous les documents afférents sur son registre public afin de les rendre publiquement accessibles. La CNER peut en tout temps, pendant le processus, demander des renseignements supplémentaires.

La CNER envoie une copie de la présente lettre aux parties et municipalités potentiellement touchées par la proposition de projet de Pêches et Océans Canada; elle invite les parties intéressées à lui soumettre directement leurs commentaires, **le 27 janvier au plus tard**.

La CNER sollicite les commentaires des parties sur la possibilité que la proposition de projet soit:

- Source d'importantes préoccupations publiques et, le cas échéant, pourquoi;
- Cause d'importants effets socioéconomiques et écosystémiques négatifs et, le cas échéant, pourquoi;
- Cause d'importantes et néfastes répercussions sur l'habitat des espèces sauvages ou sur les activités de récolte des Inuits et, le cas échéant, pourquoi;
- En mesure de provoquer de néfastes effets hautement prévisibles pouvant être adéquatement prévenus/gérés par des techniques connues (et recommander des mesures d'atténuation appropriées)
- Source de questions inhérentes à la proposition de projet et importante pour la partie, incluant la tenue d'un examen approfondi ou tout facteurs supplémentaires qui devrait être pris en compte dans ce processus.

COORDONNÉES DE LA PERSONNE-CONTACT

Envoyez vos commentaires à la CNER par courriel à l'adresse info@nirb.ca, par télécopieur au (867) 983-2594 ou par le biais du tableau de bord individuel établi pour cet examen du projet, affiché sur le registre public de la CNER à l'adresse www.nirb.ca/project/126016.

Pour toute question ou demande de précisions, n'hésitez pas à contacter la soussignée au 1-866-233-3033 (sans frais) ou par courriel à lcai@nirb.ca.

Sincèrement,



Leila Cai
Agent d'évaluation des répercussions
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Pièces jointes (6): Public Notice of Screening (Anglais, Français et Inuktitut)
Comment Forms (Anglais, Français et Inuktitut)

cc: Distribution List
Lauren Candlish, Fisheries and Oceans Canada
José Audet-Lecouffe, Fisheries and Oceans Canada
Amy Amos, Fisheries and Oceans Canada
Thomas Hoggarth, Fisheries and Oceans Canada
Carson Gillis, Nunavut Tunngavik Incorporated
Dustin Fredlund, Nunavut Tunngavik Incorporated
Kathy Padluq, Nunavut Tunngavik Incorporated
Jared Ottenhof, Qikiqtani Inuit Association
Chris Spencer, Qikiqtani Inuit Association
Conor Goddard, Qikiqtani Inuit Association
Joel Fortier, Qikiqtani Inuit Association
Assol Kubeisinova, Qikiqtani Inuit Association
Steven Lonsdale, Qikiqtani Inuit Association
Jason Akearok, Nunavut Wildlife Management Board
Denis Ndeloh, Nunavut Wildlife Management Board
Justin Buller, Government of Nunavut
Dianne Lapierre, Government of Nunavut
Sean Joseph, Government of Nunavut
Jonas Azonaha, Government of Nunavut
Natalie D'Souza, Government of Nunavut
Drikus Gissing, Government of Nunavut
Bradley Pirie, Government of Nunavut
Michele Leblanc-Havard, Government of Nunavut
Mosha Cote, Nunavut Research Institute
Tracey McCaie, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada
Margaret Friesen, Canadian Northern Economic Development Agency
Eva Walker, Environment and Climate Change Canada
Transport Canada
Peter Unger, Natural Resources Canada
Richard Dwyer, Nunavut Water Board
Hamlet of Grise Fiord
Iviq Hunters & Trappers Association
Joshua Idlout, Hamlet of Pond Inlet
Mittimatalik Hunters & Trappers Association
Hamlet of Arctic Bay

Ikajutit Hunters & Trappers Association
Hamlet of Resolute Bay
Resolute Bay Hunters & Trappers Association
Northwest Atlantic Fisheries Organization
Inuit Circumpolar Council